

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2014**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la ratification de la cooptation de Madame Isabelle GUILLOU en qualité d'Administrateur,
- la ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Louis FORT en qualité d'Administrateur,
- la nomination de Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX en qualité de nouvel Administrateur.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

A- Evolution des actifs au cours de l'année 2013

A fin décembre 2013, le cover pool (portefeuille d'actifs éligibles) d'un montant de 12.159,82 millions d'euros, constitué principalement de créances de prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
France		
Régions	967	8%
Départements	2 673	22%
Communes et Groupements de Communes	2 932	24%
Etablissements de Santé	1 749	14%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	719	6%
Expositions garanties par credit export	1 209	10%
Souverain	275	2%
Autres	222	2%
Total France	10 746	88%
Belgique		
Régions	125	1%
Total Belgique	125	1%
Norvège		
Expositions garanties par credit export	118	1%
Total Norvège	118	1%
Allemagne		
Expositions garanties par credit export	363	3%
Total Allemagne	363	3%
USA		
Expositions garanties par credit export	204	2%
Total USA	204	2%
Gulf Cooperation Council		
Expositions garanties par un souverain	311	3%
Total Gulf Cooperation Council	311	3%
Institution Supranationale		
Expositions garanties par un supranational	293	2%
Total Institution Supranationale	293	2%
Total	12 160	100%

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce et des entreprises portuaires.

En 2013, Société Générale SCF a continué sa stratégie de diversification des classes d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, tels des prêts garantis par les agences de crédit-export de France, d'Allemagne et de Norvège, des crédits-baux et des contrats de partenariats contractés par des collectivités territoriales françaises ou par l'Etat français. La Société a encore élargi sa base d'actifs éligibles en introduisant en juin 2013 la possibilité de mobiliser des obligations émises par des collectivités territoriales, les premiers actifs de cette nature ayant été transférés le 24 juin 2013.

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Alsace	150	1,23%
Aquitaine	280	2,31%
Auvergne	87	0,71%
Basse-Normandie	160	1,31%
Bourgogne	273	2,25%
Bretagne	195	1,60%
Centre	237	1,94%
Champagne-Ardenne	73	0,60%
Corse	12	0,10%
Dom-Tom	-	0,00%
Franche-Comté	134	1,10%
Haute-Normandie	304	2,50%
Ile-de-France	2 266	18,64%
Languedoc-Roussillon	337	2,77%
Limousin	62	0,51%
Lorraine	543	4,47%
Midi-Pyrénées	289	2,38%
Nord-Pas-de-Calais	702	5,77%
Pays de la Loire	454	3,73%
Picardie	194	1,59%
Poitou-Charentes	177	1,46%
Provence-Alpes-Côte d Azur	1 030	8,47%
Rhone-Alpes	1 304	10,72%
Souverain	1 484	12,20%
Total France	10 746	88,37%
Total Allemagne	363	2,99%
Total Belgique	125	1,03%
Total USA	204	1,68%
Total GCC	311	2,56%
Total Norvège	118	0,97%
Total Supranational	293	2,41%
Total	12 160	100,00%

Le portefeuille est composé de créances saines, il n'y a pas eu de cas de défaut depuis la mobilisation de ces créances.

Au cours de l'année 2013, dans le cadre d'une gestion active du *cover pool* et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées :

- Rechargement de 712.970.034,12 euros le 7 février 2013,
- Rechargement de 76.132.763,39 euros le 14 février 2013,
- Rechargement de 127.588.221,48 euros le 19 février 2013,
- Rechargement de 36.641.521,22 euros le 6 mars 2013 (valeur actuelle nette d'une créance avec un nominal de 42.997.312 euros),

- Rechargement de 30.604.797 euros le 6 mars 2013,
- Rechargement de 159.688.923 euros d'obligations le 24 juin 2013,
- Rechargement de 280.877.136,46 euros le 26 juin 2013,
- Rechargement de 15.384.817,21 euros le 26 juin 2013,
- Rechargement de 32.232.761,94 euros le 3 octobre 2013,
- Rechargement de 12.107.415,52 euros le 3 octobre 2013,
- Rechargement de 171.412.129,74 euros le 29 octobre 2013,
- Rechargement de 122.411.235,63 euros le 28 novembre 2013,
- Rechargement de 146.845.055,57 euros le 12 décembre 2013,
- Rechargement de 35.706.329,62 euros le 12 décembre 2013,
- Rechargement de 133.647.466,71 euros le 12 décembre 2013,
- Rechargement de 15.893.454,99 euros le 12 décembre 2013,
- Rechargement de 47.613.347,86 euros le 30 décembre 2013,
- Rechargement de 112.465.356,15 euros le 27 décembre 2013,
- Rechargement de 150.956.955,44 euros le 27 décembre 2013,

Soit un total de 2.421.179.723,05 euros sur l'année 2013.

Les nouvelles créances mobilisées sont des prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, des prêts garantis par des agences de crédit-export, une créance sur l'Administration Centrale française, des titres garantis par la ville de Paris, des crédits-baux et des partenariats public-privé contractés par l'Etat ou les collectivités territoriales.

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2013

Au cours de l'exercice 2013, Société Générale SCF n'a procédé à aucune émission.

Société Générale SCF a procédé au remboursement des émissions suivantes et notamment de l'émission inaugurale :

- Série 1 : Montant nominal de 1.100 millions d'euros à 4,75 %, échéance 6 juin 2013,
- Série 13 : Montant nominal de 19 millions d'euros à EIB3M + 0,53 %, échéance 19 juin 2013,
- Série 14 : Montant nominal de 309,6 millions de dollars à LIB3M + 0,78 %, échéance 19 juin 2013.

L'encours d'Obligations Foncières à fin décembre 2013 s'établit à 8.928,40 millions d'euros (dont 244,88 millions d'euros d'intérêts courus).

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 29 mai 2013. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec la nouvelle Directive Prospectus en excluant du champ d'intervention de l'émetteur tout produit structuré et a incorporé la possibilité d'émettre des titres nominatifs purs de droit allemand (*nammenspapers*) sous le programme.

Depuis, il a été supplémenté à deux reprises afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2013 et tenir compte de la dégradation de la notation des obligations foncières par S&P de AAA à AA+.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Dans le contexte de la crise de la dette souveraine, l'origination de prêts aux collectivités locales par la banque de détail de SOCIETE GENERALE s'était ralentie en raison d'une politique plus stricte du Groupe dans la gestion des prêts aux collectivités territoriales françaises. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de diversification, au cours de l'exercice 2013, Société Générale SCF s'est reconstituée une capacité d'émission de part sa gestion active du cover Pool et du nombre importants de rechargements.

Notamment, Société Générale SCF a mobilisé plus de 2,4 milliards d'euros d'actifs en très grande majorité de la banque de financement et d'investissement et notamment les actifs suivants :

- Crédits export garantis pour compte d'Etat par l'agence de crédit export Norvégienne,
- Crédits export garantis pour compte d'Etat par l'agence de crédit export Française et allemande pour lesquels les premiers chargements ont été réalisés en 2012,
- Crédits-baux et des partenariats public-privé contractés par l'Etat ou les collectivités territoriales,
- Obligations émises par des collectivités territoriales.

La dégradation de la notation de la France par S&P le 8 novembre 2013 a entraîné la dégradation de la note des obligations émises par Société Générale SCF de AAA à AA+ le 15 novembre 2013 avec un perspective révisée à « Stable » (précédemment « Négative »). En effet, dans la méthodologie S&P, la note des émetteurs ont une note capée à 1 cran au dessus de la notation du souverain composant la majorité des actifs du cover pool.

Enfin, Société Générale SCF s'est dotée d'un comité des risques qui a pour mission :

- D'examiner le niveau global du risque de contrepartie pris par l'entité sur la base d'indicateurs et d'évènements de risque ;
- De faire toute recommandation sur le niveau de risque acceptable et d'alerter la direction de tout événement ou niveau de risque pouvant justifier la mise sous surveillance ou la sortie d'une exposition du portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie ;
- De valider la déclinaison des contraintes réglementaires (Grands risques réglementaires) et des exigences des agences de rating en limites notamment par contrepartie, par type de débiteur, par pays ou groupe de pays.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que malgré un objet social large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations.

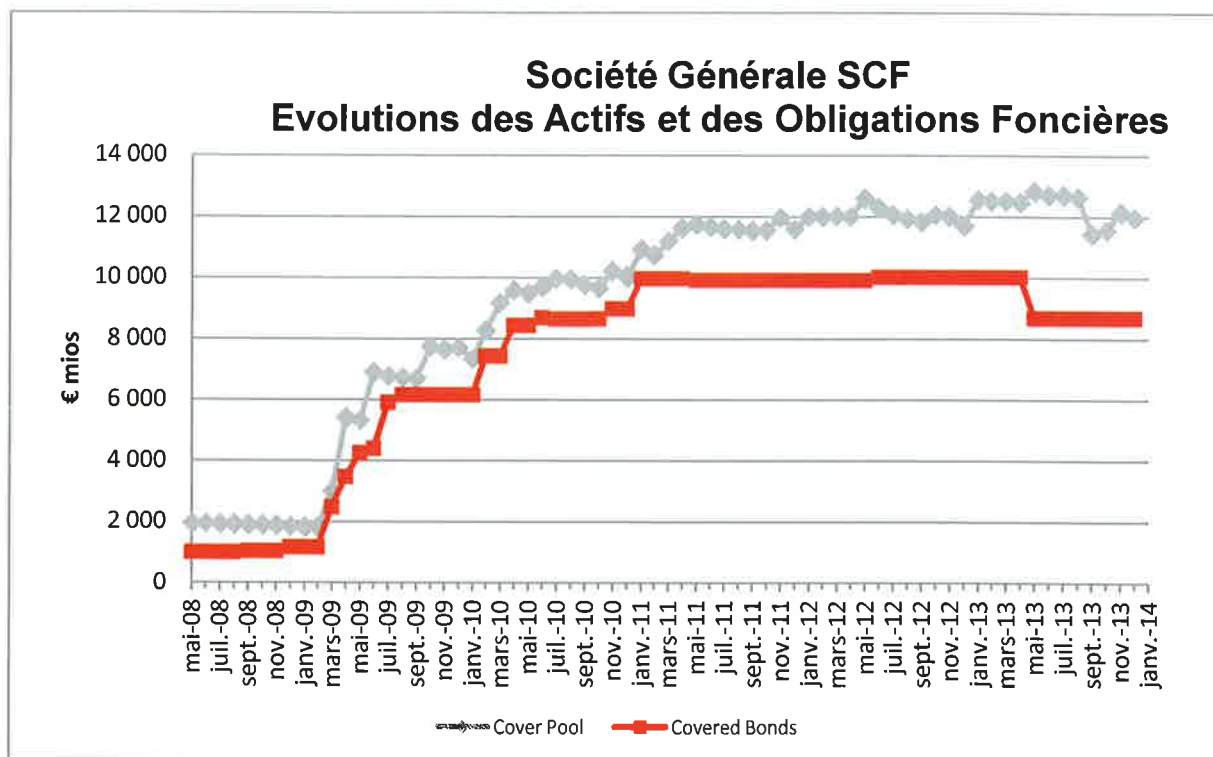
Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions d'assistance et de gestion conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE. En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, l'éligibilité des prêts aux personnes publiques, telle que définie par les textes applicables, est validée par échantillon ou au cas par cas par le Contrôleur Spécifique avant tout transfert d'actifs à Société Générale SCF. La composition des actifs remis en garantie en faveur de Société Générale SCF est soumise à des critères de diversification des risques encadrés par les agences de notation.

Société Générale SCF respecte les règles prévues par l'article L 513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture, représenté par le rapport des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant pondérés, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi, doit être supérieur à 102 %.

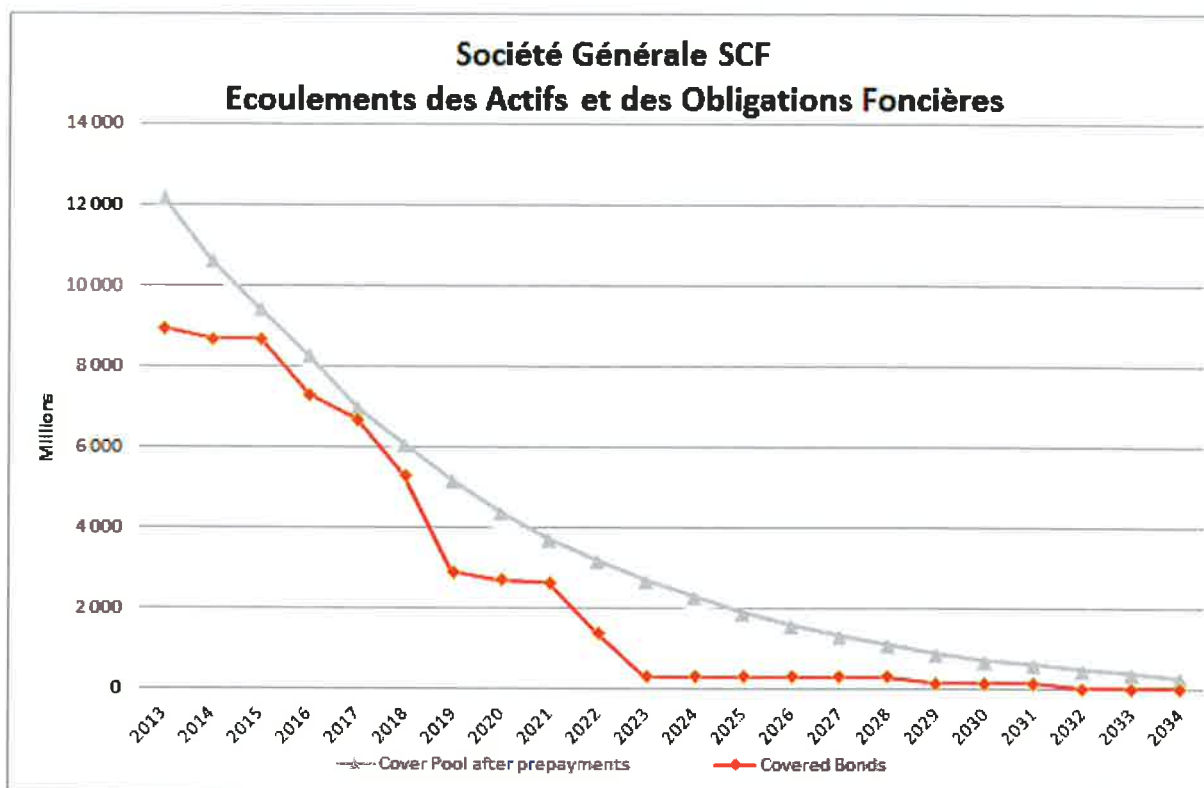
Au 31 décembre 2013, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 141,21 %.

Société Générale SCF a fait le choix de maintenir à tout moment ce ratio contractuel au-delà du seuil de 105 %.



La loi spécifique aux sociétés de crédit foncier impose également le respect d'une limite de 15 % du montant des valeurs de remplacement (trésorerie disponible et placée) par rapport à l'encours des Obligations Foncières. A fin décembre 2013, les valeurs de remplacement représentent un total de 219,17 millions d'euros, entièrement constitué de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,52 % de l'encours d'Obligations Foncières.

Conformément à la procédure de contrôle de couverture prévisionnelle qui vise à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasses de couverture et de gap de liquidité significatif tout au long de la vie des Obligations Foncières émises, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,65 %, correspondant au taux moyen historique, aucune impasse de couverture n'est observée.



Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations Foncières. Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs en matière de qualité des actifs : risque de défaut des débiteurs, taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des « *gaps* » calculés sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 15 ans à venir avec des « *gaps* » mensuels sur les six premiers mois puis annuels sur les années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de Société Générale SCF à un choc de 100 points de base s'élève à 8,717 millions d'euros une limite comprise entre de 4,4 millions d'euros (limite basse) et 14,2 millions d'euros (limite haute).

La décomposition est la suivante :

- Court terme : -0,221 million d'euros,
- Moyen terme : 2,30 millions d'euros,
- Long terme : 6,64 millions d'euros.

La sensibilité globale représente 4,21 % des fonds propres.

Pour les émissions en USD, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture EUR/USD. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SCF n'est pas exposée, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées par des prêts à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêts des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêts des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant à la surveillance de la liquidité à court terme, Société Générale SCF a respecté le coefficient de liquidité pour l'année 2013. Au 31 décembre 2013, elle présente un excédent de liquidité court terme (< 1 mois) supérieur à 25 millions d'euros.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence en évaluant le besoin de liquidité entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

La liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêts des échéances des Obligations Foncières émises,
- Une compensation des flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes.

A partir du 31 décembre 2013, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 12.771 (en milliers d'euros) et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Par ailleurs, Société Générale SCF est dotée de sources additionnelles de liquidités qui couvrent largement les éventuelles impasses et consistent principalement en :

- La mise en œuvre avec succès de son accès sur une base autonome aux opérations de refinancement de la BCE. Au 31 décembre 2013, l'encours de créances éligibles au refinancement par la BCE et disponibles dans le respect du ratio de couverture de 102 % s'élevait à 3.509 milliards d'euros, octroyant à Société Générale SCF une ligne de crédit après prise en compte des différentes décotes de 2.967 milliards d'euros. Le maintien des conditions opérationnelles de cet accès est testé trimestriellement,
- Une ligne de liquidité de 750 millions d'euros accordés par SOCIETE GENERALE,
- Un solde des comptes espèces pour un montant de 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2013,
- Et les échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement pour un montant de 194,13 millions d'euros au 31 décembre 2013.

D- Risque Opérationnel

Société Générale SCF sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre des conventions d'assistance, d'externalisation et de gestion et recouvrement conclues à la création de la Société.

Ainsi, le risque opérationnel lié à Société Générale SCF est intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE. La gestion des opérations est intégrée dans les outils et systèmes de SOCIETE GENERALE en limitant les opérations manuelles, voire en les rendant presque inexistantes.

Néanmoins, Société Générale SCF dispose de son propre RCSA qui fait apparaître un risque résiduel « faible ».

E- Risques de nature Sociale et Environnementale

Société Générale SCF n'est pas exposée à des risques de nature sociale et environnementale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Depuis le début de l'année 2014, et conformément à la politique de diversification du cover pool et de sa gestion dynamique, de nouvelles créances ont été transférées au *cover pool* :

- Rechargement de 26.808.958,95 euros le 28 janvier 2014,
- Rechargement de 27.461.775,89 euros le 28 janvier 2014,
- Rechargement de 104.022.610,79 euros le 3 mars 2014,
- Rechargement de 19.797.756,36 euros le 14 mars 2014.

Société Générale SCF a signé le 30 janvier 2014 l'avenant n°2 de la convention réglementée de gestion et recouvrement, celle-ci ayant été préalablement approuvée par le Conseil d'administration du 16 décembre 2013.

Enfin, Société Générale SCF a lancé en date du 13 mars 2014 un placement privé (Série 34 du programme EMTN - date valeur du 25 mars 2014) pour un montant nominal total de 100 millions d'euros de maturité de 3 ans servant un coupon variable Euribor 3 mois avec un *spread* de 13 points de base.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du collatéral disponible. Les premières émissions devraient être réalisées au cours du premier semestre.

Pour assurer la couverture de ses émissions, Société Générale SCF continue de développer le gisement d'actifs éligibles produits par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE et principalement des actifs garantis par les agences de crédits export.

Compte tenu du business mix du groupe SOCIETE GENERALE, le portefeuille d'actifs resterait néanmoins fortement concentré sur la France.

Par ailleurs, parmi les conséquences de l'entrée en application au 1^{er} janvier 2014 du règlement CRR et de la transposition en droit français de la directive contenue dans le paquet CRD IV, une nouvelle catégorie d'établissements de crédit spécialisés a été créée en France dont les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat font de plein droit partie. Les différentes obligations propres à cette catégorie d'établissements de crédit demeurent encore, à ce stade, en cours de discussion avec les autorités de supervision. De même, les conséquences qui en découleront pour la Société sont en cours d'évaluation (notamment les ratios de liquidité, de solvabilité, de levier ainsi que les modalités d'application des seuils de grands risques réglementaires).

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2013, à hauteur de 14.999.994 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 6 actions (0,01 %) par 6 autres personnes morales appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2013, le bilan présente un total de 9.195,4 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2012, le total de bilan était de 11.458,5 millions d'euros. La baisse de la taille du bilan s'explique principalement par le remboursement des souches arrivées à maturité en 2013 dont notamment la souche inaugurale de 1,1 milliard d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Total Actif	9.195,4	11.458,5
Dont Prêts octroyés à SG	8.898,8	10.227,4
Total Fonds Propres	207,2	190,1

A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des Banques de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde de 25,15 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le remplacement des fonds propres auprès de SOCIETE GENERALE constitue une créance vis-à-vis de SOCIETE GENERALE de 194,024 millions d'euros dont 0,24 million d'euros d'intérêts courus.

La liquidité levée par l'émission des Obligations Foncières et remplacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 8.704,8 millions d'euros dont 13,18 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-dessous :

- les pertes à étaler d'un montant de 19,28 millions d'euros correspondent à des soultes de swaps de micro-couverture restants à lisser sur la durée de vie de ces derniers ;
- les charges à répartir d'un montant de 7,25 millions d'euros représentent la partie non courue des primes d'émissions sur Obligations Foncières à étaler sur la durée de vie de ces dernières ;
- les produits à recevoir d'un montant de 244,94 millions d'euros correspondent aux intérêts sur swaps de taux à recevoir à la clôture de l'exercice et les intérêts sur swaps de devise à recevoir ;
- le solde de 0,004 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs.

B- Bilan Passif

L'encours d'Obligations Foncières au 31 décembre 2013 est de 8.274,31 millions d'euros et 902,053 millions USD (comprenant respectivement 243,46 millions d'euros et 1,953 millions USD d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs représentent des dettes fiscales et sociales de 0,592 million d'euros et d'impôt sur les sociétés de 10,432 millions d'euros.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éléments suivants :

- les charges à payer pour un montant de 14,217 millions représentent les dettes fournisseurs de 3,152 millions d'euros et 11,065 millions d'euros correspondent intérêts sur swaps de taux à payer et aux intérêts sur swaps de devise à payer ;
- les produits constatés d'avance d'un montant de 19,278 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations Foncières ;
- le solde de 15,309 millions d'euros des autres comptes de régularisation correspond au montant du netting en euros des montants à payer au terme des swaps de devise pour 8,055 millions et 7,254 millions d'euros qui représentent les gains sur les soultes des swaps restants à étaler sur la durée de vie de ces derniers.

Le capital social de la Société est demeuré à 150 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 2,01 millions d'euros.

La Société n'ayant jamais distribué de dividendes, le report à nouveau s'élève à 38,14 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 17,024 millions d'euros au 31 décembre 2013.

C- Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts et indemnités de résiliation qui représentent un produit de 141,59 millions d'euros ;
- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 402,93 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ;
- les intérêts liés aux Obligations Foncières qui représentent une charge de 371,20 millions d'euros ;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 138,14 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- l'impact lié à l'amortissement des primes d'émission qui représentent une charge de 2,070 millions.

Ainsi, le produit net bancaire s'élève à 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 en progression de 15 % par rapport à l'année 2012. Cette évolution s'explique par les effets combinés suivants :

- reclassement des conventions du bloc charges générales d'exploitation en autres charges d'exploitations bancaires,
- perception d'indemnités de rupture du placement du capital.

Les frais généraux représentant des charges de structure de 2,2 millions d'euros, en baisse de près de 60 % par rapport à l'année précédente en raison du reclassement des conventions du bloc charges générales d'exploitation en autres charges d'exploitations bancaires. A périmètre comparable, les charges sont en légère augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

Ainsi, le bénéfice net après impôt s'élève à 17,024 millions d'euros, en progression de 31 % en raison de la perception d'indemnités de rupture du placement du capital à 10 ans linéaires.

D- Situation Financière et Ratios Prudentiels

Au 31 décembre 2013, les fonds propres de Société Générale SCF s'élèvent à 207,2 millions d'euros.

Société Générale SCF bénéficie de l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application des dispositions de l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03. Pour autant, par un courrier du 7 février 2011, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé à Société Générale SCF, en application de l'article L 612-24 du Code monétaire et financier, de lui remettre pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratio de solvabilité et au contrôle des grands risques.

L'ensemble de ces dispositions sont suivies :

- Le contrôle des grands risques a été effectué au 31 décembre 2013,
- Le ratio de solvabilité calculé au 31 décembre 2013 s'élève à 49,43 %.

E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'Obligations Foncières. Ces dernières ont pour objet de financer des créances de prêts garanties par le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie et sont remboursées grâce aux produits de ces créances.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SCF est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2012 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2013 :

Montants en milliers d'euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	4,05	0	1,2	5,25

Au 31 décembre 2012 :

Montants en milliers d'euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	0	0	-0,11	-0,11

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 17.023.686,40 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 17.023.686,40 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 38.139.129,29 euros, soit un résultat à affecter de 55.162.815,69 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 851.184,32 euros,
A la réserve libre : 0,00 euro,
Versement de dividende : 0,00 euro,
Au report à nouveau : 54.311.631,37 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, intervenues et régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles ressortent du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 15 mai 2013, de nommer Madame Isabelle GUILLOU aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Véronique DE LA BACHELERIE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous demandons également de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 24 mars 2014, de nommer Monsieur Jean-Louis FORT, demeurant 48 boulevard Raspail – 75006 PARIS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur François FROMENT MEURICE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous proposons enfin de nommer Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX demeurant 40 rue Trébois – 92300 LEVALLOIS-PERRET en qualité d'Administrateur supplémentaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2013 a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (exercées par Madame Isabelle GUILLOU) et de Directeur Général (exercées par Monsieur Stéphane LANDON).

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence aux Administrateurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

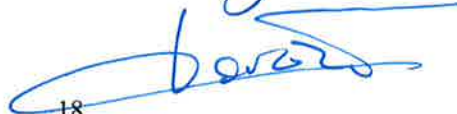
A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

Thierry GARCIA


ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (En milliers d'EUR)	150 000	150 000	150 000	150 000	50 000
Nombre d'actions émises	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
ordinaires	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes	542 450	581 213	687 008	484 567	360 882
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	27 456	20 288	18 983	14 152	6 942
Impôt sur les bénéfices	(10 432)	(7 303)	(6 799)	(4 958)	(2 422)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	17 024	12 985	12 184	9 193	4 520
Distribution de dividendes					
Résultats des opérations par action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,13	0,87	0,81	0,61	0,90
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,13	0,87	0,81	0,61	0,90
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés	-				
Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR)	-				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR)					

(1) Signes : en - pour les charges et en + pour les produits

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS